

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
7 DECEMBRE 2023

DATE de PUBLICATION
15 DECEMBRE 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 34

L'an deux mille vingt-trois,

le 12 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, -

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Béatrice DENIGOT, - M. Guillaume FREDET, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD

Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE

Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à M. Christian BILLY

Mme Isabelle SIRLIN donne pouvoir à M. Patrick GERAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Christine LE CADRE a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°123-2023 – FINANCES – AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENTS
DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, DANS LA LIMITE DU ¼ DES CREDITS INSCRITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU
BUDGET DE L'ANNEE 2023**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris le remboursement de la dette. Ces crédits seront ensuite repris et inscrits au Budget Primitif 2024 lors de son adoption. Il est également précisé que le Président est autorisé à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, ainsi que les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget l'année précédente.

Ouverture des crédits d'investissement hors AP/CP dans la limite du 1/4 et en AP / CP dans la limite du 1/3 des crédits ouverts aux budgets 2023

Budget principal (40000)

Chapitres hors AP/CP	Crédits ouverts au BP 2023	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2024 (1/4 des crédits ouverts en 2023)
20 Immobilisations incorporelles	282 903,00 €	70 726 €
204 Subvention d'équipement versées	251 452,00 €	62 863 €
21 Immobilisations corporelles	1 988 819,50 €	497 205 €
23 Immobilisations en cours	564 296,00 €	141 074 €
26 Participations et créances	40 500,00 €	10 125 €

Autorisations de programme / Crédits de paiements (AP/CP)	Crédits ouverts au BP 2023	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2024 (1/3 des crédits ouverts en 2023)
Extension du siège avec accueil de la MSAP		
23 Immobilisations en cours	125 000,00 €	20 000 €
Déploiement THD Mégalis Bretagne		
204 Subvention d'équipement versées	805 000,00 €	268 307 €
Mise aux normes optimisation déchetterie Le Guerno Plateforme DV Damgan		
23 Immobilisations en cours	609 211,00 €	20 000 €
Travaux d'aménagement du nouveau centre technique communautaire à La Grée Nivillac		
20 Immobilisations incorporelles	18 000,00 €	5 999 €
21 Immobilisations corporelles	20 000,00 €	6 666 €
23 Immobilisations en cours	441 000,00 €	146 985 €
Aménagement des pistes cyclables		
23 Immobilisations en cours	1 005 476,00 €	335 125 €

Budget annexe Locations immobilières (40001)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2023	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2024 (1/4 des crédits ouverts en 2023)
20 Immobilisations incorporelles	5 500,00 €	1 375 €
21 Immobilisations corporelles	101 500,00 €	25 375 €
23 Immobilisations en cours	51 220,76 €	12 805 €

Budget annexe SPANC (40003)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2023	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2024 (1/4 des crédits ouverts en 2023)
20 Immobilisations incorporelles	22 000,00 €	5 500 €
21 Immobilisations corporelles	6 800,00 €	1 700 €

Budget annexe Transports scolaires (40004)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2023	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2024 (1/4 des crédits ouverts en 2023)
20 Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	250 €
21 Immobilisations corporelles	6 664,45 €	1 666 €

Considérant que ces dispositions permettront à la Communauté de Communes d'assurer la continuité des opérations d'investissements engagées en 2023, dans l'attente du vote du budget qui devrait se dérouler en avril 2024.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 056-200027027-20231212-DELIB_123_2023-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits hors AP/CP et du tiers des crédits en AP/CP inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2023 telles que récapitulées ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 15/12/2023
Le Président,

